

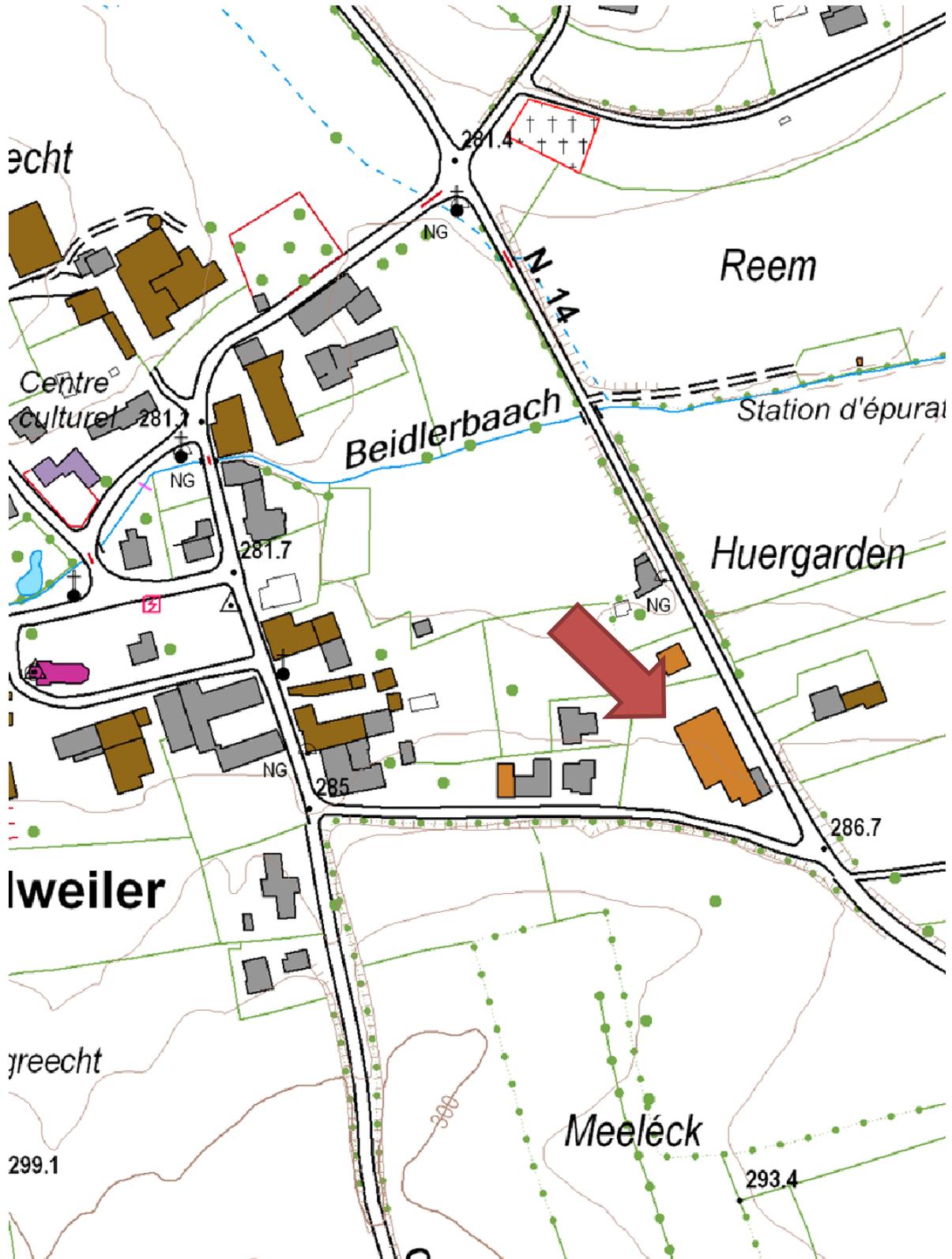
**Projet d'aménagement particulier**  
Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler



**PROJET D'AMENAGEMENT PARTICULIER**  
COMMUNE DE JUNGLINSTER

Maître d'ouvrage : Meyers SCI  
B.P. 305  
L-2013 LUXEMBOURG

**Projet d'aménagement particulier**  
 Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler



## TABLE DE MATIERES

### 1. Partie graphique

1.1	Plan cadastral du 17.11.2014	1/2500 <sup>ème</sup>
1.2	Plan de mesurage et nivellement topographique	1/250 <sup>ème</sup>
1.3	Plan de mesurage du cadastre 19.11.2014	1/250 <sup>ème</sup>
1.4	Plan de PAP, coupes schématiques	1/250 et 1/500 <sup>ème</sup>

### 2. Rapport justificatif

2.1	Extrait du PAG, classification	
2.1.1	Partie graphique du PAG de la commune de Junglinster	
2.1.2	Partie écrite du PAG de la commune de Junglinster	
2.2	Introduction	
2.3	Analyse de la situation actuelle de la partie du territoire concerné	
2.4	Photos de la situation existante	
2.5	Le projet et son intégration dans le contexte urbain environnant	
2.6	Documents d'urbanisme	
2.7	Reculs et distances	
2.8	Accessibilité	
2.9	Aspects socio-économiques	
2.10	Infrastructures techniques	
2.11	Esquisses	
2.12	Avant-projet lotissement rue Hiehl, Beidweiler	
2.13	Données structurantes	
2.14	Remblai /déblai	

### 3. Partie écrite

3.1	Réglementations	
-----	-----------------	--

### 4. Annexes

4.1	Certificat de l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-conseils	
4.2	Mandat du propriétaire	
4.3	Acte de la modification de dénomination de <i>S.C.I MEYERS</i>	
4.4	Plans du bureau d'étude et de services techniques <i>BEST</i>	
4.5	Plan d'emplacement poubelles	
4.6	Accord de principe de l'administration des ponts et chaussées	
4.7	Mail de <i>Creos</i> concernant le raccordement électrique	
4.8	Mail et correspondance du bureau <i>BEST</i> concernant l'Administration de la gestion de l'eau	

## **Projet d'aménagement particulier** Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### **1. Partie graphique**

- |     |   |                               |
|-----|---|-------------------------------|
| 1.1 | Plan cadastral du 17.11.2014                  | 1/2500 <sup>ème</sup>         |
| 1.2 | Plan de mesurage et nivellement topographique | 1/250 <sup>ème</sup>          |
| 1.3 | Plan de mesurage du cadastre 19.11.2014       | 1/250 <sup>ème</sup>          |
| 1.4 | Plan de PAP, coupes schématiques              | 1/250 et 1/500 <sup>ème</sup> |

## **Projet d'aménagement particulier**

Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

## **2. Rapport justificatif**

- 2.1 Extrait du PAG, classification
  - 2.1.1 Partie graphique du PAG de la commune de Junglinster
  - 2.1.2 Partie écrite du PAG de la commune de Junglinster
- 2.2 Introduction
- 2.3 Analyse de la situation actuelle de la partie du territoire concerné
- 2.4 Photos de la situation existante
- 2.5 Le projet et son intégration dans le contexte urbain environnant
- 2.6 Documents d'urbanisme
- 2.7 Reculs et distances
- 2.8 Accessibilité
- 2.9 Aspects socio-économiques
- 2.10 Infrastructures techniques
- 2.11 Esquisses
- 2.12 Avant-projet lotissement rue Hiehl, Beidweiler
- 2.13 Données structurantes
- 2.14 Remblai /déblai

## **Projet d'aménagement particulier**

Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

## **2. Rapport justificatif**

### **2.1 Extrait du PAG, classification**

Selon le plan d'aménagement général de la commune de Junglinster, les terrains à bâtir ont été classés en secteur de moyenne densité II.

#### *Art.7 PAG de la commune de Junglinster*

Les secteurs de moyenne densité sont destinés aux habitations, aux petites et moyennes entreprises et aux exploitations agricoles existantes pour autant que ces fonctions soient compatibles entre elles.

**Projet d'aménagement particulier**  
Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

**2.1.1 Partie graphique du PAG de la commune de Junglinster**

**Projet d'aménagement particulier**  
Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

**2.1.2 Partie écrite du PAG de la commune de Junglinster**

## Projet d'aménagement particulier

Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### 2.2 Introduction

A la demande de la société Meyers SCI, l'atelier d'architecture Frank Thoma présente ci-après les documents nécessaires à la procédure, selon la loi du 29 juillet 2011 et son règlement grand-ducal du 29 juillet 2011, concernant le projet d'aménagement particulier visant la construction d'un lotissement avec deux fois deux maisons jumelées et trois maisons individuelles, soit un total de sept maisons unifamiliales au coin de la rue de Grevenmacher et la rue Hiehl à Beidweiler.

Le projet se situe au centre-est du Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Junglinster, se trouvant dans le canton de Grevenmacher et faisant partie du district de Grevenmacher.

Les terrains concernés se situent sur les parcelles : 358/1622 et 358/1623, section RD de Beidweiler et s'étalent sur une surface brute de 3597 m<sup>2</sup>, dont une surface nette de 2935 m<sup>2</sup>.



## **Projet d'aménagement particulier** Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### **2.3 Analyse de la situation actuelle de la partie du territoire concernée**

Beidweiler est une localité luxembourgeoise et fait partie de la commune de Junglinster. Située dans le canton de Grevenmacher et le district de Grevenmacher, la localité de Beidweiler se trouve au centre-est du pays à environ 21 km de la capitale, le long de la route nationale N14 Grevenmacher-Diekirch.

La commune de Junglinster se compose de plusieurs localités, à savoir : Altlinster, Blumenthal, Beidweiler, Bourglinster, Eisenborn, Eschweiler, Godbrange, Gonderange, Graulinster, Imbringen, Junglinster, Rodenbourg.

Le territoire de la commune se situe entre les altitudes 243 m et 411 m au-dessus du niveau de la mer.

Les propriétés communales :

Commune : Junglinster  
Canton : Grevenmacher  
District : Grevenmacher  
Superficie : 55,38 km<sup>2</sup>  
Habitants : 6723 (en 2012)  
Densité : 121,4 hab/km<sup>2</sup>

Différentes altitudes pour Junglinster :

Latitude : 49° 43' 00''  
Longitude : 6° 15' 00''  
Altitude : min. 243 m  
max. 411 m

*Source : site internet commune de Junglinster ([www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu))*

## Projet d'aménagement particulier Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### 2.4 Photos de la situation existante





**FRANK THOMA**  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
URBANISTE / AMENAGEUR  
CONSEILS EN ENERGIE



236, rue de Neudorf L-2222 Luxembourg www.archtho.lu  
tel: 00352 / 43 66 07-1 fax 00352 / 43 66 07 - 30 archtho@pt.lu

## Projet d'aménagement particulier Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler



## **Projet d'aménagement particulier** Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### **2.5 Le projet et son intégration dans le contexte urbain environnant**

Le projet de ce PAP permet de garantir un développement harmonieux à l'intérieur du tissu urbain existant.

Le type de construction choisi laisse la possibilité de créer des habitations familiales à un vaste nombre de groupement de la population comme les couples, les familles, les personnes âgées, etc., et ainsi s'intégrer à l'image du village.

Cette diversité sociale et intergénérationnelle est propice à une qualité de vie de haut niveau et amènera une revivification à la sortie de la localité, sans influencer l'infrastructure de façon importante.

Le maniement avec le terrain naturel, soit un talus assez important, nous impose de proposer des maisons avec rez-de-jardin pour les lots 1-5 le long de la rue Hiehl.

L'accès aux maisons se fait à partir du petit chemin venant de la rue Hiehl et pour aboutir dans une rue semi-publique par laquelle chaque maison a l'accès aux garages.

Les bâtiments se regroupent autour de cette rue, qui sera cédée au domaine public communal. L'objectif est de créer ainsi un ensemble pour les habitants du lotissement qui regroupe vie privée et vie publique. La rue semi-publique avec l'espace vert public peut servir comme zone de rencontre, ce qui est favorable pour une vie harmonieuse entre voisins.

En évitant l'accès aux maisons par la rue de Grevenmacher (N14), le lotissement ne subit aucun impact majeur par rapport au trafic se produisant dans cette rue.

Le projet laisse quand même la possibilité pour les piétons d'entrer par la rue de Grevenmacher.

La toiture principale s'inscrira dans un gabarit théorique de 45°, une toiture plate est prévue.

L'accès aux garages se situe au rez-de-chaussée et se fera par le chemin semi-public.

Seize emplacements de stationnement, à savoir deux par unité, et deux emplacements publics sont prévus.

La construction projetée exige un aménagement de la voie semi-publique. Le chemin partant de la rue Hiehl doit être élargit sur une largeur de 4,75 m.

Le PAP prévoit pour chaque unité au moins un emplacement de stationnement dans un garage et un emplacement à l'extérieur. Les emplacements publics se trouvent le long de la voie semi-publique.

La capacité des infrastructures en place ne sera pas dépassée.

## Projet d'aménagement particulier Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### 2.6 Documents d'urbanisme

- Programme directeur d'aménagement du terroir (2003)

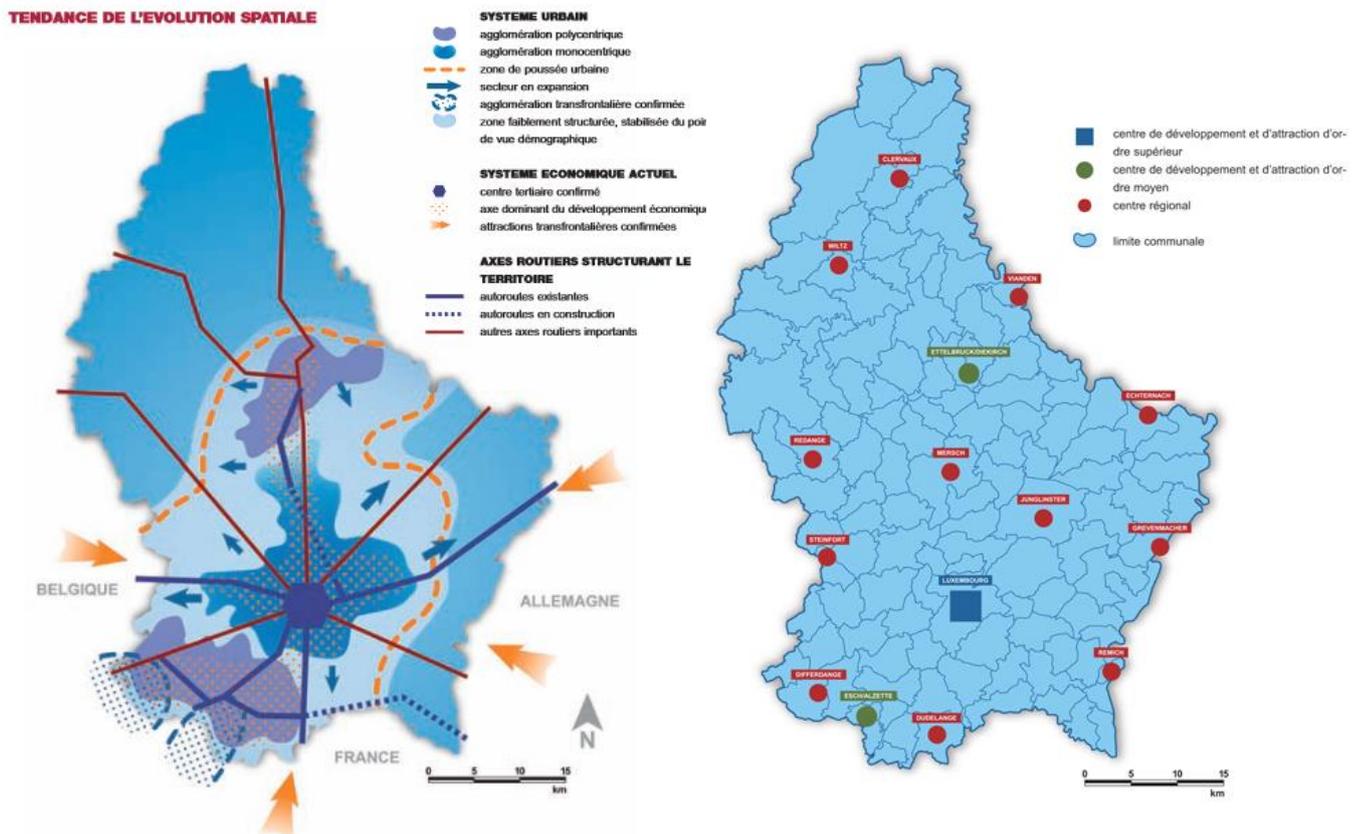
Le programme directeur est le principal instrument de l'aménagement général du territoire à l'échelle nationale. Il constitue une plate-forme commune à la fois pour l'intégration des politiques sectorielles et pour le cadrage des politiques régionales, voire communale. Alors qu'il a le caractère d'un document d'orientation, le programme directeur est l'instrument idéal pour développer, sur base d'un large débat, des visions d'avenir communes pour les 10 années à venir.

La commune de Junglinster fait partie des centres régionaux retenues par le programme directeur.

Les centres de développement et d'attraction régionaux sont des centres urbains ou des localités dans lesquels se concentrent les équipements et les services, publics et privés, destinés à couvrir les besoins courants, mais dépassent sensiblement le niveau régional et jouent un rôle-clé pour le maintien et l'essor de leurs aires périphériques.

Source :

[http://www.dat.public.lu/publications/documents/programme\\_directeur/programme\\_directeur\\_2003\\_fr\\_partie\\_a\\_hr.pdf](http://www.dat.public.lu/publications/documents/programme_directeur/programme_directeur_2003_fr_partie_a_hr.pdf)



## 2.7 Reculs et distances

**TABLEAU COMPARATIF PAG ↔ PAP**

	PAG N° 7842 Secteur de moyenne densité II	PAP
Nombre maximal de niveaux admissibles	2 + ½	<b>2 / 2 + ½</b>
Hauteur maximale admissible à la corniche	8,00 m/ 10,50 m avec dénivellement du terrain ≥ 15%	-
Hauteur maximale admissible à l'acrotère		<b>9,85 m / 9,15 m</b> <b>Restant dans le gabarit théorique du PAG</b>
Profondeur maximale des bâtiments dans la bande d'habitation à partir de l'alignement indiqué	15,00 m	<b>15,00 m</b>
Marge de reculement distance latérale minimum	3,00 m	<b>3,00 m</b>
Largeur minimum d'un bâtiment	7,50 m	<b>7,50 m</b>
Surface au sol minimum	70,00 m <sup>2</sup>	<b>70,00 m<sup>2</sup></b>
Rapport maximal entre la surface bâtie et la surface totale de la parcelle resp. la surface du domaine privé dans le cadre d'un PAP. (COS)	0,4	<b>0,4</b>
Rapport maximal entre la somme des surfaces des niveaux habitables et la surface du domaine privé dans le cadre d'un PAP. (CMU)	0,5	<b>0,5</b>

## **Projet d'aménagement particulier**

Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### **2.8 Accessibilité**

La commune de Junglinster est bien accessible par le réseau routier et par les transports en commun. L'accessibilité vers la capitale et les centres d'emplois sont des facteurs importants pouvant attirer de nouveaux habitants.

#### **Réseau routier :**

La commune de Junglinster est traversée par la route d'Echternach (N11), reliant la capitale Luxembourg-Ville et la ville d'Echternach. Beidweiler est traversée par la rue de Grevenmacher (N14), reliant la ville de Diekirch et la ville de Grevenmacher.

#### **- Mobilité dans la commune :**

La commune de Junglinster est bien desservie par les transports publics. Des lignes de bus relient la localité de Beidweiler avec le centre-ville de Luxembourg.

Plusieurs lignes de bus desservent la localité de Beidweiler :

Ligne RGTR 112: Junglinster-Bech-Echternach (traversant Beidweiler)  
Ligne RGTR 468: Grevenmacher-Beidweiler-Breinert (traversant Beidweiler)

#### **Late-Night-Bus:**

Service gratuit offert par la commune de Junglinster. Il circule toutes les nuits de vendredi à dimanche afin que les utilisateurs puissent se déplacer en bus jusqu'au Luxembourg-ville.

#### **Transport scolaire :**

Un transport scolaire est assuré pour les étudiants fréquentant les lycées de la Ville de Luxembourg et Echternach.

Lignes RGTR 121 : Luxembourg-Hostert-Junglinster  
Lignes RGTR 129 : Roodt/Syre-Junglinster-Echternach  
Lignes RGTR 113: Echternach-Junglinster

#### **Train:**

La localité de Beidweiler n'est pas desservie par le transport ferroviaire.

#### **Stationnement :**

Le projet prévoit 2 emplacements de parking public.

## **Projet d'aménagement particulier**

Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### **2.9 Aspects socio-économiques**

#### **Evolution de la population :**

Le projet s'installe dans la rue Hiehl, en angle avec la rue de Grevenmacher. Le présent projet prévoit la construction d'un lotissement à trois maisons individuelles et deux fois deux maisons jumelées, donc un total de 7 logements.

Le projet augmenterait la population de la commune de 14 à 28 personnes (3,2 personnes/ménage), soit environ 0,33 % de la population de la commune et environ 10,28 % de la population de Beidweiler. Étant donné que la capacité et l'état des réseaux d'infrastructures est suffisante, cette augmentation n'aura pas d'impact majeur dans la commune de Junglinster.

Au niveau national, la commune de Junglinster, considérée comme une commune prioritaire en matière de développement démographique, se trouve en dessous de la moyenne (18 logements par an et par commune selon la statistique) des logements construits par commune entre 2004 et 2007. <http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/autresacteurs/series-ceps/noteobservatoirehabitat/2011/horsserie-2011/092011.pdf>

C'est dans cette perspective, que la commune souhaite se développer en créant de nouvelles zones d'habitation.

#### **Equipement scolaires :**

Ecole primaire de Bourglinster  
rue Imbringen  
L-6162 Bourglinster

Ecole primaire de Gonderange  
1, rue d'Ernster  
L-6183 Gonderange

Ecole primaire de Junglinster  
8, rue du Village  
L-6140 Junglinster

## **Projet d'aménagement particulier** Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

### **Equipements de loisirs :**

Junglinster : Centre culturel « Am Duerf »  
Centre polyvalent « Gaston Stein »  
Godbrange : Verainsbau  
Bourglinster : Salle des fêtes ancienne et nouvelle école  
Gonderange : Salle des fêtes de l'ancienne école  
Beidweiler : Ancienne école

### **2.10 Infrastructures techniques**

Le réseau d'infrastructure technique est facilement accessible. Ces infrastructures disposent d'une capacité suffisante pour alimenter ce site en milieu rural.

#### *Eau potable*

L'approvisionnement en eau potable est garanti pour les habitants de Beidweiler. La commune de Junglinster fait analyser régulièrement l'eau potable dans ses réseaux et une qualité irréprochable y est trouvée.

#### *Assainissement*

L'ensemble du réseau d'assainissement de la commune de Junglinster fonctionne et ne présente pas d'obstacles à la réalisation du présent projet.

#### *Electricité*

Le raccord électrique est existant et l'alimentation est suffisante car le projet se réalisera sur un terrain déjà bâti, mais dont le bâtiment a été démoli antérieurement.

#### *Gaz*

La commune de Junglinster n'est pas desservie par le réseau de gaz naturel.

#### *Permission de voirie*

Le terrain se situe à côté de la rue de Grevenmacher (N14), donc une demande de permission de voirie est à introduire. L'accord de principe se trouve en annexe.

L'accès pour les voitures se fait par le chemin provenant de la rue Hiehl.

#### *Gestion de l'eau*

Après consultation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, notre projet n'a pas nécessité qu'un bassin de rétention d'eau soit construit.

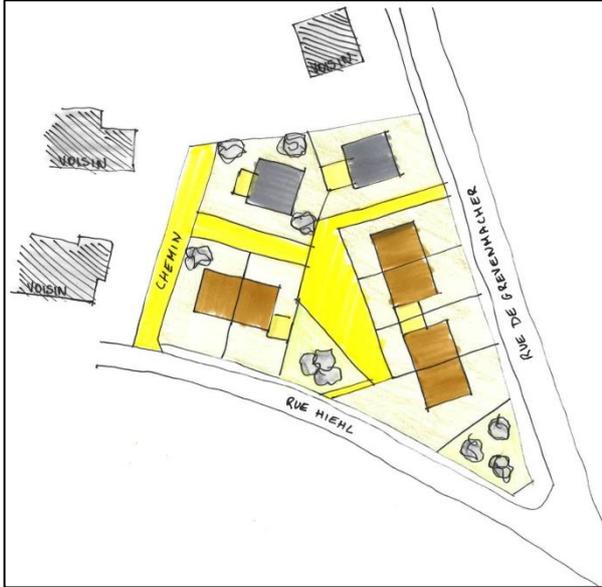
Des rigoles ouvertes ainsi que des entrées en pavé drainant sont exigées pour toutes les maisons.

La demande de l'accord de principe est remise auprès de l'Administration de la gestion de l'eau, pour accord.

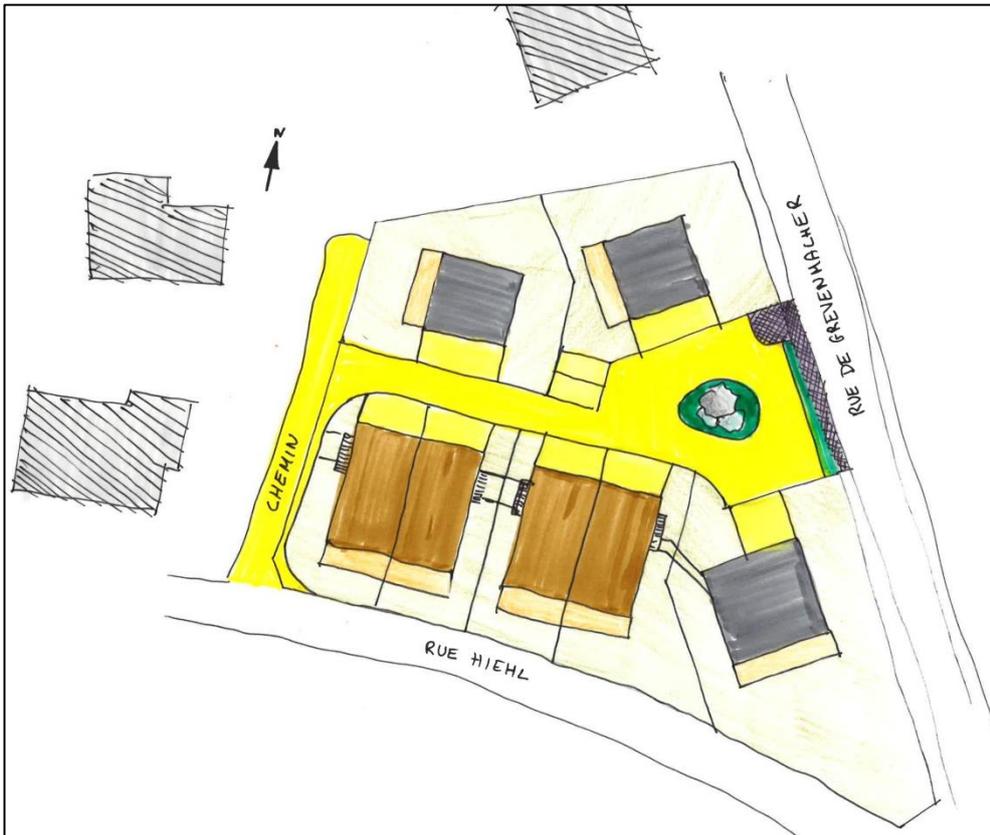
**Projet d'aménagement particulier**  
Lotissement rue Hiehl à L-6235 Beidweiler

**2.11 Esquisses**

Projet d'origine



Projet définitif



## Données structurantes relatives au plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

<b>Projet</b> initié par <u>Meyers SCI</u> élaborer par <u>Atelier d'Architecture F. THOMA</u>	<b>N° de référence</b> (à remplir par le ministère) _____ Date de l'avis du Ministre _____ Date d'approbation ministérielle _____																											
<b>Situation géographique</b> Commune <u>Junglinster</u> Localité <u>Beidweiler</u> Lieu-dit <u>rue Hiehl</u>  Equipements collectifs principaux existants dans la localité/quartier <u>Ecole primaire de Bourglinster, Gonderange, Junglinster, centre culturel "Am Duerf" et centre polyvalent "Gaston Stein", Verainsbau, Salle de fêtes ancienne et nouvelle école</u>	<b>Organisation territoriale</b> CDA <input type="checkbox"/> Commune prioritaire pour le développement de l'habitat <input checked="" type="checkbox"/> Espace prioritaire d'urbanisation <input type="checkbox"/>  Equipements collectifs principaux existants dans la localité/quartier <u>Ecole primaire de Bourglinster, Gonderange, Junglinster, centre culturel "Am Duerf" et centre polyvalent "Gaston Stein", Verainsbau, Salle de fêtes ancienne et nouvelle école</u>																											
<b>Données structurantes du PAG</b> N° de référence du PAG <u>7842</u> Zone(s) concernée(s) <u>Zone de moyenne densité</u>  <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">minimum</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">maximum</td> </tr> <tr> <td>COS</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;">0.4</td> </tr> <tr> <td>CUS</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td>CSS</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td>DL</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td>Emplacements de stationnement</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"><u>2/logement</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> </table>		minimum	maximum	COS		0.4	CUS			CSS			DL			Emplacements de stationnement	<u>2/logement</u>		<b>Servitudes découlant d'autres dispositions légales</b> <b>Environnement</b> Proximité immédiate (<30m) de bois et forêts >1ha <input type="checkbox"/> Distance par rapport à la zone protégée nationale et / ou communautaire _____ Présence de biotope(s) <input type="checkbox"/> Zone de bruit <input type="checkbox"/> Voirie nationale (permission de voirie) <input checked="" type="checkbox"/> Gestion de l'Eau (zones inondables) <input type="checkbox"/> <b>Sites et Monuments</b> Inventaire suppl. <input type="checkbox"/> Monument national <input type="checkbox"/> Zone SEVESO <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>									
	minimum	maximum																										
COS		0.4																										
CUS																												
CSS																												
DL																												
Emplacements de stationnement	<u>2/logement</u>																											
<b>Terrain</b> Surface brute <u>0,3597</u> ha Surface nette <u>0,2935</u> ha  Surface destinée aux voiries de desserte (publique ou ouverte au public) _____ ha Surface destinée à la zone résidentielle/zone de rencontre (20km/h) _____ ha Surface destinée à la mobilité douce (publique ou ouverte au public) _____ ha Surface destinée au stationnement public <u>0,0025</u> ha Surface destinée à l'espace vert public <u>0,0068</u> ha Surface destinée aux aires de jeux ouvertes au public _____ ha <b>Surfaces privées et publiques nécessaires à la viabilisation</b> <u>0,0648</u> ha  Scellement maximal du sol (terrain net) <u>0,1006</u> ha <span style="margin-left: 100px;"><u>34,28</u> %</span>	Surface cédée au domaine public communal <u>0,0662</u> ha Taux de cession <u>18,40</u> %  _____ ha _____ ha _____ ha _____ ha _____ ha _____ ha _____ ha Nombre de lots/parcelles/d'îlots <u>7</u> Taille moyenne des lots/parcelles/îlots <u>4,19</u> a.																											
<b>Constructions</b> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">minimum</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">maximum</td> </tr> <tr> <td>Surface constructible brute</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>490</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>1467,50</u> m2</td> </tr> <tr> <td>Emprise au sol</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>70</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>1174</u> m2</td> </tr> <tr> <td>Nombre de logements</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>7</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>7</u></td> </tr> <tr> <td>Densité de logements/hectare brut</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>2</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>19,46</u> u./ha</td> </tr> <tr> <td>Personnes estimées/logement</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>14</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>5</u></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'habitants</td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>14</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>35</u></td> </tr> </table> Surface de vente maximale <u>1058</u> m2		minimum	maximum	Surface constructible brute	<u>490</u>	<u>1467,50</u> m2	Emprise au sol	<u>70</u>	<u>1174</u> m2	Nombre de logements	<u>7</u>	<u>7</u>	Densité de logements/hectare brut	<u>2</u>	<u>19,46</u> u./ha	Personnes estimées/logement	<u>14</u>	<u>5</u>	Nombre d'habitants	<u>14</u>	<u>35</u>	<b>Mixité de logements</b> (en tenant compte du nombre maximum de logements) Nombre de logements de type : unifamilial <u>7</u> bifamilial _____ collectif (>2 log/bât.) _____  Surf./nbre de log. À coût modéré _____  Surface brute de bureaux maximale _____ m2						
	minimum	maximum																										
Surface constructible brute	<u>490</u>	<u>1467,50</u> m2																										
Emprise au sol	<u>70</u>	<u>1174</u> m2																										
Nombre de logements	<u>7</u>	<u>7</u>																										
Densité de logements/hectare brut	<u>2</u>	<u>19,46</u> u./ha																										
Personnes estimées/logement	<u>14</u>	<u>5</u>																										
Nombre d'habitants	<u>14</u>	<u>35</u>																										
<b>Axe(s) de desserte</b> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">Charge de trafic (si disponibles et selon prévision P&amp;CH)</td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> <tr> <td>Route Nationale</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;">_____ vh/j</td> </tr> <tr> <td>Chemin Repris</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;">_____ vh/j</td> </tr> <tr> <td>Chemin communal</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"><u>Rue Hiehl</u></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> </table>		Charge de trafic (si disponibles et selon prévision P&CH)		Route Nationale		_____ vh/j	Chemin Repris		_____ vh/j	Chemin communal	<u>Rue Hiehl</u>		<b>Emplacements de stationnement</b> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;"></td> <td style="width: 25%; text-align: center;">activités</td> <td style="width: 25%; text-align: center;">habitat</td> </tr> <tr> <td>publics</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>2</u></td> </tr> <tr> <td>privés (min.)</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>14</u></td> </tr> <tr> <td>privés (max.)</td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> </tr> <tr> <td><b>total (max.)</b></td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"></td> <td style="border-bottom: 1px solid black; text-align: center;"><u>16</u></td> </tr> </table>		activités	habitat	publics		<u>2</u>	privés (min.)		<u>14</u>	privés (max.)			<b>total (max.)</b>		<u>16</u>
	Charge de trafic (si disponibles et selon prévision P&CH)																											
Route Nationale		_____ vh/j																										
Chemin Repris		_____ vh/j																										
Chemin communal	<u>Rue Hiehl</u>																											
	activités	habitat																										
publics		<u>2</u>																										
privés (min.)		<u>14</u>																										
privés (max.)																												
<b>total (max.)</b>		<u>16</u>																										
<b>Offre de transports en commun</b> Proximité de l'arrêt d'autobus le plus proche <u>300</u> m (distance parcourue) <b>Infrastructure techniques</b> Longueur totale de canalisation pour eaux usées <u>107</u> m Longueur totale de canalisation pour eaux pluviales <u>112</u> m	Proximité d'une gare ou d'un arrêt de chemin de fer _____ / _____ m (distance parcourue) Surface destinée à l'évacuation d'eaux pluviales à ciel ouvert <u>14,62</u> m2 Surface destinée à la rétention d'eaux pluviales à ciel ouvert _____ m2																											